



Préparation du dossier

L'association ou l'étudiant prend contact avec le Bureau de la Vie étudiante (BVE : 0389336039) pour information générale sur la procédure CAPE. Ils peuvent également solliciter l'aide du responsable de la Vie étudiante du Clous (0389336467) ou du SUAC (0389336476).

Dépôt du dossier

Le dossier doit être transmis par courriel au moins 10 jours avant la date de réunion de la CAPE aux coordonnées mentionnées ci-dessous :

Secrétariat CEVU
2 rue des Frères Lumière
68093 Mulhouse Cedex
cape@uha.fr

Le dossier de demande doit être accompagné des pièces justificatives suivantes :

- **Le formulaire de demande**

Ce formulaire type qui inclut le budget prévisionnel, les coordonnées des porteurs de projet est mis à disposition des étudiants en version électronique sur le site Internet de l'UHA (www.uha.fr - rubrique Vie Etudiante) ou sur le site du CLOUS (www.clous-mulhouse.cnous.fr).

- **Un dossier de présentation étoffé du projet comprenant**

Tout document permettant de mettre en valeur le projet : lettres de soutien, partenaires privés ou publics, subventions d'ores et déjà obtenues, plan de communication, articles de presse, devis éventuels, autorisations nécessaires (Mairie, préfecture, directeur d'UFR,...)

- **Les documents administratifs suivants :**

RIB
Statuts de l'association
Inscription de l'association au registre des associations au tribunal d'instance.

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié par la commission.

Procédure et suivi des dossiers

Les décisions de la CAPE sont soumises au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire puis au Conseil d'Administration pour approbation des décisions.

Le financement parviendra à l'association à l'issue de cette procédure. Celle-ci prend au minimum mois selon le calendrier des conseils.

Le BVE réalisera à la suite de l'évènement un bilan du projet.

UNE IDÉE ? UN PROJET ?
LA CAPE SUBVENTIONNE LES PROJETS QUI FONT BOUGER NOS CAMPUS !

Commission
d'Aide aux
Projets
Etudiants





Présentation de la CAPE

La Commission d'Aides aux Projets Etudiants est un dispositif original qui a pour objet de promouvoir les initiatives des étudiants en leur permettant de trouver les financements nécessaires à la réalisation de leurs projets culturels, sportifs, éducatifs, d'animation du campus.

Elle se compose actuellement de sept co-financiers, l'Université de Haute Alsace à travers le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE), le Centre Local des Oeuvres Universitaires (CLOUS), le Service Universitaire de l'Action Culturelle (SUAC), la Communauté d'Agglomération de Mulhouse Sud Alsace (CAMSA), la Ville de Colmar, le Conseil Général du Haut- Rhin et le Conseil Régional d'Alsace. Elle est présidée par le Vice-président chargé de la vie étudiante à l'Université. La Directrice Départementale du CLOUS en assure la Vice-présidence.

Les aides financières sont accordées suivant des critères propres à chaque financer. Les financeurs se déterminent individuellement suite à la présentation des projets devant la commission.

Critères généraux de la CAPE

Les projets présentés doivent aborder les thèmes suivants : culture, sport, information et accueil, citoyenneté étudiante et proposer des actions visant à :

- l'animation du campus et l'amélioration du cadre de vie des étudiants,
- la prévention médicale ou la sensibilisation des étudiants aux grands problèmes de société,
- l'intégration des étudiants dans le campus ou la ville.

Les projets interuniversitaires sont fortement encouragés. Les projets concernant l'ensemble des étudiants de l'UHA sont privilégiés.

Les projets proposés ne doivent pas être des travaux de fin d'études, ou des exercices d'application pédagogique (thèses ou mémoires, congrès, colloques, projets tutorés). Il est nécessaire d'intégrer d'autres partenaires dans le plan de financement.

Dans tous les cas, ils doivent avoir des retombées positives en terme d'image pour l'Université de Haute-Alsace ainsi que pour les co-financiers sollicités (campagne publicitaire, articles de presse, expositions, conférences ...).

Les projets doivent être défendus devant la CAPE avant l'évènement.



Critères particuliers

- au titre du FSDIE

Ce fonds est alimenté par une partie des droits d'inscription acquittés par les étudiants. Il doit permettre la mise en œuvre d'une véritable politique d'établissement dans le domaine associatif. Peuvent être financés par exemple, les projets des associations culturelles, sportives, des actions de bénévolat étudiant et toute autre initiative collective des étudiants.

- au titre du CLOUS

Les projets, individuels ou portés par des associations étudiantes, devront faire l'objet d'un cofinancement et relever des catégories suivantes :

- théâtre, danse, cinéma, audiovisuel, multimédia, écrit, musique, expositions, action humanitaire, culture scientifique et technique.

Le projet devra avoir des retombées visibles et significatives sur le milieu étudiant de l'Académie.

Les projets limités à une communauté (ethnique ou autre), relevant d'activités exclusivement sportives, d'une opération ayant déjà eu lieu ou reconduite à l'identique, de dépenses de fonctionnement d'une association, les galas d'Ecole et les voyages d'études ou de vacances ne sont pas éligibles.

- au titre du SUAC

Le SUAC encourage les projets à vocation culturelle qui relèvent de sa compétence et qui sont co-financés.

- au titre de la CAMSA et de la ville de Colmar

La CAMSA et la ville de Colmar sont particulièrement attachées à tous les projets qui visent à l'intégration dans leur ville et leur agglomération, de leurs communautés étudiantes respectives, ainsi qu'à la promotion de leur image aussi bien aux niveaux local, régional, national qu'international.

Elles ne désirent pas prendre en compte les voyages d'études ou les projets pédagogiques de fin d'études.

- au titre du Conseil Général du Haut Rhin

Le Conseil Général du Haut-Rhin souhaite apporter son appui financier à tous les projets étudiants qui contribueront à promouvoir l'image du Département du Haut-Rhin et de l'Université de Haute-Alsace et qui permettront ainsi de développer le rayonnement et l'attractivité de l'enseignement supérieur haut-rhinois

- au titre du Conseil Régional d'Alsace

La Région Alsace encourage tous les projets visant d'une manière générale à la promotion de la région Alsace. Elle prend également en compte les actions qui tendent à promouvoir les Sciences et faciliter l'insertion professionnelle des étudiants.

